

# **Conditions Générales de Vente**

## **Prestations pour les particuliers**

### **1-GENERALITES**

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées CGV) sont établies par :

L'entreprise individuelle Aurélie NICOLET – RELIANS,

Immatriculée sous le n° de SIRET 993 087 675 00019

Dont le siège est domicilié à : 1 bis chemin de la ville, 17220 MONTROY

Dont les coordonnées sont : 06 75 02 49 30, aurelie.nicolet@relians.org

### **1-OBJET**

Les CGV, ci-après définies, s'appliquent à toutes les prestations de service proposées par Aurélie NICOLET – RELIANS, faisant l'objet d'une commande de la part du client.

### **3-PORTEES DES CGV**

Les CGV sont valables à compter du 23/10/2025 et jusqu'à la prochaine révision. La modification de ces CGV en cours d'exercice n'ouvrent droit à aucune indemnité au profit du client.

Le devis signé par les 2 parties prévaudra sur les présentes CGV.

### **4-CONNAISSANCE ET ACCEPTATION DES CGV**

Pour bénéficier d'une prestation, le client doit avoir pris connaissance des CGV avant de passer commande. Elles seront systématiquement remises au client avec le devis. La signature du devis par le client vaut acceptation pleine et entière des CGV.

### **5-PRESTATIONS FOURNIES**

Aurélie NICOLET – RELIANS propose les prestations suivantes : job coaching et conseil.

Les prestations sont individuelles et réalisées en présentiel ou à distance.

Les précisions concernant la description, le contenu, les modalités d'exécution et le tarif de la prestation seront mentionnées dans le devis.

### **6-RESPONSABILITE**

Aurélie NICOLET-RELIANS est soumise à une obligation de moyens exclusivement. La responsabilité de Aurélie NICOLET - RELIANS ne saurait être engagée pour résultats insuffisants tels que l'absence de concrétisation d'emploi, ou tout supposé préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Aurélie NICOLET-RELIANS a souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle pour couvrir les dommages corporels, matériels et immatériels survenus dans le cadre d'une prestation.

## **7-TARIFS ET CONDITIONS DE REGLEMENT**

Le prix d'une prestation est indiqué en euros et établi selon les modalités suivantes : au temps passé selon un taux horaire TTC ou au forfait. Le prix comprend la prestation en elle-même, sa préparation et la restitution éventuelle par écrit de la prestation au client sur sa demande expresse.

Le temps de prestation est décompté à partir de l'heure précise du rendez-vous convenu, même en cas de retard du client.

Le règlement s'effectue en espèces, par chèque ou par virement bancaire.

Le règlement s'effectue à l'issue de chaque prestation pour les prestations définies avec le taux horaire.

En cas de non-paiement dans les 7 jours, des pénalités de retard pourront être appliquées conformément à l'article L441-10 du Code de Commerce.

Pour toute prestation forfaitaire, un acompte non remboursable de 30% du montant total est exigé à la commande afin de confirmer la réservation.

Le solde est payable en une fois au plus tard le 1<sup>ER</sup> jour de la prestation, soit selon un échéancier convenu entre les parties et mentionné sur le devis.

Les frais de déplacement sur le lieu de la prestation sont à la charge du prestataire pour tout déplacement à l'intérieur du périmètre CDA de La Rochelle.

En dehors de la CDA de La Rochelle, ils sont à la charge du client et calculés suivant la distance entre le lieu de domiciliation du siège de Aurélie NICOLET- RELIANS et le lieu de tenue de la prestation suivant le barème légal des frais kilométriques pour un véhicule thermique de puissance administrative de 6 CV.

Toute prestation donne lieu à l'émission d'une facturation transmises par voie électronique, sauf demande contraire.

### **8-DROIT DE RETRACTATION**

En raison du caractère personnalisé des prestations proposées, le délai légal de rétractation ne s'applique pas, conformément à l'article L221-28 du code de la consommation. Le client reconnaît alors expressément que dès la signature du devis, il renonce à tout droit de rétractation.

### **9-ANNULATION ET REPORT**

Le lieu et l'horaire d'une prestation sont convenus à l'avance.

Le client a l'obligation, en cas d'empêchement d'assister à une prestation, de prévenir le plus tôt possible de son absence Aurélie NICOLET - RELIANS afin de permettre un report du rendez-vous.

Toute prestation non décommandée 48H à l'avance sera due par le client, sauf cas d'urgence familiale, de maladie ou de force majeure.

Le prestataire a l'obligation, en cas d'empêchement de dispenser une prestation, de prévenir le client dans les plus brefs délais afin de permettre un report du rendez-vous. Si aucune solution de report n'est possible, un remboursement au pro rata des prestations non effectuées est prévu sauf dans le cas de l'annulation pour cas de force majeure.

### **10-PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Les documents, données et fichiers remis ou utilisés au cours de la prestation restent la propriété exclusive de Aurélie NICOLET - RELIANS. En conséquence le client s'interdit de les céder, de les reproduire en tout ou en partie et de les diffuser. Ces documents, données et fichiers ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à la disposition du public sous quelque forme que ce soit, y compris électronique.

### **11-CONFIDENTIALITE**

Aurélie NICOLET-RELIANS s'engage à ne communiquer aucune information transmise par son client à un tiers, quel qu'il soit, sauf accord du client et pour les besoins strictement nécessaires à la réalisation des objectifs fixés dans le cadre de la prestation.

Il pourra par exemple s'agir pour le prestataire de donner des informations sur les retentissements du handicap en emploi, telles que définies dans leur contenu et leurs modalités avec le client dans l'outil « plan de divulgation ».

Le client s'engage à considérer comme strictement confidentiel et s'interdit de divulguer, toute information, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance par Aurélie NICOLET – RELIANS dans le cadre de sa prestation.

## **12-RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS**

Le client a la possibilité à tout moment de formuler une demande d'information par toute forme, ou une réclamation par écrit – mail ou courrier – sur les présentes CGV à Aurélie NICOLET – RELIANS, qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

## **13-DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES**

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

En cas de différend relatif à leur interprétation, leur exécution ou leur validité, le prestataire et le client s'efforceront de rechercher une solution amiable. Conformément aux articles L616-1 et R616-1 du code de la consommation, le client a la possibilité de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige.

L'entité de médiation retenue est : NotreAccord Consommation.

En cas de litige, le client pourra déposer sa réclamation sur leur site :

<https://mediation-consommation.notreaccord.com>

Ou par voie postale en écrivant à :

Centre de médiation NotreAccord

38 rue d'Aviau

33000 BORDEAUX

A défaut de solution trouvée à l'amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente du ressort du siège social de Aurélie NICOLET-RELIANS.

## **14-DONNEES PERSONNELLES**

Aurélie NICOLET-RELIANS s'engage à collecter et à traiter toute donnée personnelle en conformité avec la réglementation en vigueur applicable au traitement de ces données, notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (loi Informatique et Libertés) et le Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD).

Les données personnelles seront collectées directement auprès du client et sont celles strictement nécessaires à la réalisation de la prestation, son règlement et sa gestion administrative et comptable.

Les données personnelles collectées ne font l'objet d'un traitement informatique par Aurélie NICOLET – RELIANS que pour la rédaction du devis, de la facture, de documents nécessaires à la prestation (de type plan d'action) et les besoins d'échange éventuels par mail.

Aurélie NICOLET – RELIANS s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité informatique des données.

Les données personnelles seront susceptibles d'être conservées pendant une durée maximale de 3 ans après règlement de la prestation, notamment à des fins administratives et comptables. A l'expiration de ce délai, NICOLET-RELIANS s'engage à les détruire.

Aurélie NICOLET - RELIANS s'engage à ne communiquer les données personnelles collectées à aucun tiers sauf accord écrit du client, pour les besoins spécifiques strictement en lien avec sa prestation.

Certaines données personnelles pourront être utilisées de manière anonyme sur les supports et outils de communication de Aurélie NICOLET – RELIANS, à des fins de promotion ou d'information, avec l'accord écrit du client.

Il appartient à Aurélie NICOLET-RELIANS d'informer le client, au moment de la collecte des données, des droits dont il dispose, conformément à la réglementation en vigueur en matière d'accès, de modification, d'opposition, limitation, suppression.

Pour exercer ses droits, le client est invité à s'adresser à Aurélie NICOLET-RELIANS par courriel à [aurelie.nicolet@relians.org](mailto:aurelie.nicolet@relians.org)